LE CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur Philippe MARZOLF
Président de la commission particulière de
débat public Seine aval
5, quai du confluent
78 700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Le Président
du Conseil général

Evry, le 13 DEC. 2007

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à la Commission du débat public que vous présidez la contribution et l'avis du Conseil général de l'Essonne sur le projet de refonte de la station d'épuration Seine aval, principal outil épuratoire du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), et plus largement sur les perspectives de l'assainissement francilien.

Je tenais au préalable à saluer les moyens conséquents mis en œuvre pour assurer ce débat public et la qualité des éléments techniques transmis dans ce cadre (dossier et synthèse), permettant d'appréhender les enjeux.

Le Conseil général, contrairement aux Conseils généraux de petite couronne, n'est pas gestionnaire d'un réseau d'assainissement. Il n'est pas membre du SIAAP. Le territoire départemental est cependant fortement concerné par le débat sur la refonte de la station Seine aval et, par voie de conséquence, sur les perspectives de l'assainissement francilien : les effluents de 70 % des essonniens sont aujourd'hui dirigés et traités à Valenton (usine Seine amont).

L'Essonne est un département de rivières. Le Conseil général est donc attaché à contribuer au meilleur fonctionnement des systèmes d'assainissement et à adopter une politique active et volontaire d'appui technique et financier aux maîtres d'ouvrage publics.

L'intervention financière du Conseil général est en particulier marquée par la part conséquente des aides en matière d'assainissement, car la reconquête des cours d'eau nécessite la mise à niveau des stations d'épurations « locales » se rejetant dans la Seine ou ses affluents et la fiabilisation des systèmes d'assainissement dans leur intégralité.

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry CEDEX

Téléphone : 01 60 91 91 91
Télécopie : 01 60 77 30 95
2007/131451

Affaire suivie par : Yann BARDET -DENV- Tél : 01.60.91.96.88 -Réf : JLC/1736

La mise à niveau des stations d'épuration « locales » est une démarche bien engagée. Aujourd'hui, seules 15 des 56 stations d'épuration publiques présentent un rejet non conforme. Parmi ces stations, les plus importantes sont engagées dans la démarche de mise à niveau. Même si la taille de ces outils épuratoires n'est en rien comparable avec ceux du SIAAP, leur mise à niveau demande un engagement financier important de la part des collectivités, de leurs partenaires, et donc également des usagers.

Parallèlement, la fiabilisation des réseaux est une nécessité, sous peine de voir les efforts consentis sur les stations « locales » ou celle du SIAAP fortement remis en cause. Les secteurs du département dont les effluents sont acheminés vers Valenton (vallées de l'Yerres, de l'Yvette, de l'Orge et de la Bièvre) sont particulièrement affectés par les difficultés inhérentes à la gestion de grands réseaux, en territoire urbanisé : rejets directs, déversements de réseaux par temps de pluie, difficulté d'intervention, temps de séjour des effluents...

Face à ces difficultés de fiabilisation et aux impacts sur les milieux aquatiques, le Conseil général a décidé, dans le cadre d'une politique de l'eau récemment révisée, de maintenir des aides pour la mise à niveau des réseaux et surtout pour une gestion plus cohérente avant déversement dans les réseaux publics (mise en conformité des branchements, mise en œuvre de conventions de déversement, gestion à la source des eaux pluviales...).

De plus, le Conseil général continue de promouvoir le principe de déconcentration des effluents en soutenant les projets de création de stations d'épuration sous réserve de leur faisabilité technico-économique et d'acceptabilité de leur impact local sur les milieux aquatiques. En effet, contrairement à certains projets mentionnés dans le dossier que vous m'avez transmis et qui ont échoué faute de facteurs favorables, quelques sites peuvent potentiellement accueillir de tels ouvrages en Essonne (proximité du réseau, sécurisation, foncier).

J'attire votre attention sur le fait que ces projets, relevant de l'intérêt général et dont le principe est soutenu dans tous les grands documents d'orientation (SDAGE, SDRIF notamment), risquent de pâtir de la concentration des investissements sur les seuls sites épuratoires du SIAAP.

Concernant les perspectives financières dressées dans la synthèse et le dossier du maître d'ouvrage, elles sont relativement claires pour les investissements relatifs à la station Seine aval : 800 millions d'euros, aboutissant à une augmentation de l'ordre de 6% par an de la redevance épuration d'ici 2016. Les orientations retenues par le SIAAP et ses partenaires dans le cadre du nouveau schéma directeur (actualisation du « scénario C ») se traduisent par de nombreux aménagements visant à optimiser les moyens épuratoires et les moyens de transfert existants. Ces aménagements sont chiffrés à près de 4 milliards d'euros (y compris Seine aval) dont plus de la moitié incomberont au SIAAP. Il aurait été souhaitable de faire figurer les projections en matière d'augmentation totale de la redevance du SIAAP afin de disposer de perspectives financières consolidées et plus justes, permettant à tous les acteurs, et en premier lieu les usagers, de prendre pleinement conscience des efforts à consentir dans les années à venir au sein de la zone de traitement du SIAAP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Michel BERSON